

COMPTE-RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MARS 2015

Convocation : 27 février 2015

Affichage : 13 mars 2015

Le 9 mars 2015, à 19 H 30, les membres du Conseil Municipal se sont réunis au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Vincent OBLED, Maire

Présents : AUBERTIN Florence, BRALLET Chantal, BOULISSET Samuel, DUBREUIL Didier, GENELOT Laurence, GROSJEAN-DUTARTE Sophie, GUILLET Christophe (arrivé à 20 H 35), LAMBERTET Gilbert, LARDY Gérard, MORIN Daniel, MORIN Danielle, OBLED Vincent, OZANON-GUILLEMAUT Céline, UTIEL José.

Procurations : GUILLARD Martine donne procuration à GENELOT Laurence

Secrétaire de séance : LAMBERTET Gilbert

Le compte-rendu de la séance du 2 février 2015 est approuvé à l'unanimité.

1- COMPTE ADMINISTRATIF 2014 DU BUDGET COMMUNE

Monsieur Daniel MORIN, Adjoint chargé des finances, présente aux membres du Conseil Municipal le compte administratif de l'exercice 2014 du budget de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix pour (le Maire ne prend pas part au vote) :

- **APPROUVE** le compte administratif 2014 tel qu'il a été présenté et arrête les comptes comme suit :

INVESTISSEMENT

Dépenses réalisées	75 617.04 €
Recettes réalisées	34 394.93 €
Résultat net 2014	- 41 422.21 €
Déficit 2013 reporté	- 4 449.34 €
Résultat de l'exercice 2014	- 45 671.45 €
Restes à réaliser	- 3 770.00 €

FONCTIONNEMENT

Dépenses réalisées	397 037.28 €
Recettes réalisées	534 244.07 €
Résultat net 2014	+ 137 206.79 €
Excédent 2013 reporté	+ 329 575.19 €
Résultat de l'exercice 2014	+ 466 781.98 €

2- COMPTE DE GESTION 2014 DU BUDGET COMMUNE

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil que le compte de gestion est établi par le comptable public à la clôture de l'exercice 2014. Il doit être identique au compte administratif de la commune. Or une différence est constatée.

En effet, suite à la dissolution du Syndicat Intercommunal pour la construction des bureaux de perception de Chalon-sud et nord, la répartition du résultat de clôture s'effectue par des opérations d'intégration d'ordre non budgétaire, et n'apparaît pas dans le budget communal. Il convient de les intégrer dans le résultat de clôture 2014.

Pour la commune de La Charmée, il présente un excédent de 2 958.67 € en investissement et un excédent de 364.43 € en fonctionnement.

Le résultat de clôture de l'exercice 2014 se présente donc comme suit :

INVESTISSEMENT

Excédent de l'exercice 2014	- 45 671.45 €
Excédent Synd des perceptions	+ 2 958.67 €
Soit un résultat de clôture 2014	- 42 712.78 €

FONCTIONNEMENT

Excédent de l'exercice 2014	466 781.98 €
Excédent Synd des perceptions	364.43 €
Soit un résultat de clôture 2014 :	467 146.41 €

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte de gestion tel qu'il est présenté ci-dessus.

3- PARTICIPATION 2015 AU FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT (FSL)

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier du Conseil Général de Saône-et-Loire sollicitant les communes pour une participation financière au Fonds de Solidarité Logement (FSL) dont la vocation est de favoriser l'accès et le maintien dans le logement des publics les plus en difficulté.

Il y a une demande de plus en plus importante compte-tenu du contexte économique et social, touchant tous les territoires de la Saône-et-Loire.

Il est demandé une participation de 0.35 € par habitant (soit 252 € pour 720 habitants).

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **EMET** un avis favorable pour une participation financière au FSL pour l'année 2015 d'un montant de 252 €.

4- SUBVENTIONS 2015

Monsieur le Maire expose les demandes de subventions reçues en Mairie.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- **DECIDE** de verser les subventions suivantes pour 2015 :
 - **Coopérative scolaire de l'école de La Charmée** 400 €
 - **Association « Sports et Loisirs Football Sevrey »** 350 €
 - **ADMR de Buxy** 300 €
 - **Fanfare « Les enfants de Sevrey »** 300 €
 - **Association « Evi-danse » de Granges** 50 €
 - **Association « Avenir Gym Buxy »** 50 €
 - **DDEN de Saint-Rémy** 35 €
 - **Les Restaurants du Cœur** 100 €
 - **Le Souvenir français** 100 €
 - **Croix Rouge du Chalonnais** 100 €

5- TRAVAUX DU PONT DE LA CORNE DE LA RUE LARCHER

Après les crues de novembre 2014, le Pont de la Corne de la rue Larcher a été endommagé. Des devis ont été demandés auprès d'entreprises de travaux publics.

C'est la Société EIFFAGE de Dracy-Le-Fort qui a été retenue. Le montant des travaux s'élève à 13 400 € HT. Les travaux s'effectueront au printemps.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le devis de la Société EIFFAGE pour un montant de 13 400 € H.T. pour les travaux du Pont de la Corne de la rue Larcher.

6- POSE DE GARDE-CORPS SUR LES PONTS DE LA RUE LARCHER

Monsieur Gérard LARDY expose que les garde-corps posés sur le pont de la Corne de la rue Larcher doivent être changés suite aux travaux de réfection de ce pont. En effet, ils ne sont pas aux normes de sécurité.

Après étude de devis, l'entreprise MSD de Sennecey-Le-Grand est retenue pour un montant de 2 546 € TTC.

Il est proposé de fixer également des garde-corps sur le 2^{ème} pont de la rue Larcher car celui-ci n'en possède pas. Le montant s'élève à 2 689 € TTC

Le montant total de ces travaux est de 5 238 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** les devis de l'Entreprise MSD pour le façonnage et la pose des garde-corps pour les ponts de la rue Larcher pour un montant de 5 238 € TTC

7- SIGNALÉTIQUE DES SENTIERS « BALADES VERTES »

Monsieur Gérard LARDY rappelle aux membres du Conseil qu'après plusieurs réunions de la Commission « Balades vertes », et après demande de devis pour la signalétique des sentiers auprès de quatre entreprises, une seule entreprise a répondu.

C'est la Société PICBOIS de Bregnier Cordon (01) qui propose un devis de 2 847.31 € TTC pour la fourniture de poteaux et panneaux, ainsi qu'un devis de 240.77 € pour les accessoires annexes.

La pose se fera par les agents communaux.

Le conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le devis de la Société PICBOIS pour un montant total de 3 088.08 € pour la signalétique des sentiers « Balades vertes ».

8- BILAN D'ACTIVITE 2013 DU SYDESL

M. Gilbert LAMBERTET présente aux membres du Conseil le rapport d'activités 2013 du SYDESL. Il fait état des différents travaux réalisés par ce syndicat.

Ce document est consultable en Mairie.

9- QUESTIONS DIVERSES

- **ELECTIONS DEPARTEMENTALES DES 22 ET 29 MARS 2015** : préparation de la tenue du bureau de vote pour les conseillers municipaux.
- **VISITE DE CHRISTOPHE SIRUGUE** : Monsieur le Député rencontrera les élus Vendredi 13 mars à 17 H 30 en Mairie.
- **VOIRIE** : M. LARDY indique qu'une entreprise de travaux publics viendra faire du « point-à-temps » pour reboucher les trous en formation sur plusieurs rues du village.

- **FLEURISSEMENT** : les agents communaux vont préparer les massifs. La plantation est prévue pour le samedi 9 mai.
- **LOGEMENTS COMMUNAUX** : suite à la nouvelle réglementation, tous les logements locatifs de la commune ont été équipés de détecteurs de fumée.
- **FINANCES** : M. le Maire informe le Conseil de la nouvelle répartition de la DSC (Dotation de Solidarité Communautaire) versée par le Grand Chalon. La commune percevait 83 000 € et était versée en fonctionnement. A partir de 2015, cette somme sera répartie pour moitié en fonctionnement, le solde sera versé sous la forme d'un fonds de concours pour les travaux d'investissement et sur présentation d'un dossier auprès du Grand Chalon. Cela entraînera une diminution des recettes de fonctionnement et une obligation d'investir un minimum de 89 800 € pour obtenir le versement maximum de 44 947 € (ce fonds de concours représentant 50 % du montant des travaux).

La séance est levée à 22 H.

Fait à LA CHARMEE, le 13 mars 2015
Le Maire, Vincent OBLED

